Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260505-2026_80-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 41
Absents représentés : 2

Date de la convocation : 29 avril 2026
Date d'affichage : 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Droniou, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : Mme Blanc est représentée par M. Janvier, Mme Bondiguel représentée par M. Le Gonidec,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_80_5.1.2 : Election de la 12ème Vice-présidence

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 2026_78 en date du 21 avril 2026 fixant à 12 le nombre de Vice-présidents,

Il précise que 11 Vice-présidents ont été élus lors de cette séance.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de la 12ème Vice-présidence.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.2122-7 du CGCT, rendu applicable aux Vice-présidents-es par renvoi de l'article .5211-10 du même code, les vice-présidents-es sont élus-es au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le/la candidat(e) le/la plus âgé(e) est élu(e).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9,

Vu le Procès-verbal d'élection du Président,

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260505-2026_80-DE

Il est proposé de procéder à l'élection de la 12ème Vice-présidence.

- **12ème Vice-présidence :**

Candidate : Madame Huguette GARNIER

A - Nombre de votants : 43
B - Nombre de bulletins nuls ou blancs : 5
C - Nombre de suffrages exprimés (=A – (B+C) : 38
D – Majorité absolue : 20

Ont obtenu : Madame Huguette GARNIER :35 voix
Madame Delphine LEMOINE : 3 voix

Madame Huguette GARNIER est élue 12ème Vice-présidente de Couesnon Marches de Bretagne et est immédiatement installée.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE